



**PREFECTURE
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°2026-171

PUBLIÉ LE 11 SEPTEMBRE 2026

Sommaire

.Préfecture du Val-d'Oise / Cabinet du préfet

95-2026-09-11-00004 - Arrêté 2026-890 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement (1 page) Page 3

.Préfecture du Val-d'Oise / Direction de la citoyenneté et de la légalité

95-2026-09-11-00002 - Arrêté n° 2026-200?? portant autorisation d'inspection de traversées sous-fluviales par des scaphandriers, pour le compte de NATRAN Groupe, au PK 18 500, sur la rivière Oise canalisée, commune d'Auvers-sur-Oise, le 22 septembre 2026 de 08h30 à 17h00 (4 pages) Page 4

95-2026-09-11-00003 - Arrêté n°A26-145 BFIL du 11 septembre 2026 modifiant l'arrêté n°A26-136 BFIL portant règlement et exécution du budget principal 2026 de la commune de Bessancourt (4 pages) Page 8

Direction départementale des finances publiques /

95-2026-09-11-00005 - DDFIP 2026-78 Délégation générale de signature (2 pages) Page 12

95-2026-09-11-00006 - DDFIP 2026-79 Subdélégation de signature en matière de gestion domaniale (3 pages) Page 14

Direction départementale des territoires / Direction départementale des territoires

95-2026-09-11-00001 - Arrêté n° 19001 donnant subdélégation de signature aux collaborateurs de M. Nicolas Fontaine, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise (29 pages) Page 17



**ARRÊTÉ n° 2026-890 accordant des récompenses
pour acte de courage et de dévouement**

**Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret n°74-192 du 25 février 1974 relatif à la médaille pour acte de courage et de dévouement,

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée,

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret du Président de la République du 9 mars 2022 portant nomination du préfet du Val-d'Oise, monsieur Philippe COURT ;

Vu le rapport du directeur interdépartemental de la police nationale du Val d'Oise du 14 août 2026 ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet.

A R R E T E :

Article 1 – La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à :

- M. KAUFMANN Nicolas, gardien de la paix, en fonction à la circonscription de police nationale d'Argenteuil
- M. MALLET Justin, gardien de la paix, en fonction à la circonscription de police nationale d'Argenteuil
- M. LIAU Dorian, gardien de la paix, en fonction à la circonscription de police nationale d'Argenteuil
- M. AUGUET Julian, gardien de la paix, en fonction à la circonscription de police nationale d'Argenteuil

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Cergy, le **09 SEP. 2026**

Le préfet,

Philippe COURT

Arrêté n° 2026-200

portant autorisation d'inspection de traversées sous-fluviales par des scaphandriers, pour le compte de NATRAN Groupe, au PK 18 500, sur la rivière Oise canalisée, commune d'Auvers-sur -Oise, **le 22 septembre 2026 de 08h30 à 17h00**

Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code des transports et notamment ses articles R 4241-71 ;

Vu la loi n° 2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France ;

Vu le décret n°2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau ;

Vu le décret du président de la République du 9 mars 2022 nommant M. Philippe COURT en qualité de préfet du Val-d'Oise,

Vu l'arrêté préfectoral n° 26-052 du 12 août 2026 modifiant l'arrêté n° 26-031 du 20 mars 2026 donnant délégation de signature à Mme Stéphanie DECROZANT-BIZETTE, directrice de la citoyenneté et de la légalité ;

Vu la demande du 4 août 2026 de la société NATRAN GROUPE, sollicitant une inspection de traversées sous-fluviales par des scaphandriers, au PK 18 500, sur la rivière Oise canalisée, commune d'Auvers-sur-Oise, sur toute la largeur de la voie, **le 22 septembre 2026 de 08h30 à 17h00** ,

Vu le rapport et l'avis des voies navigables de France du 9 septembre 2026,

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

DONNE AUTORISATION

À la société NATRAN GROUPE, pour une inspection de traversées sous-fluviales par des scaphandriers, au PK 18 500, sur la rivière Oise canalisée, commune d'Auvers-sur-Oise, sur toute la largeur de la voie, **le 22 septembre 2026 de 08h30 à 17h00**, sous réserve du respect des conditions suivantes :

1) Respect de la réglementation en vigueur :

– de l'article L.2124-8 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui dispose « qu'aucun travail ne peut être exécuté, aucune prise d'eau ne peut être pratiquée sur le domaine

public fluvial sans autorisation du propriétaire de ce domaine. Les décisions d'autorisation fixent les dispositions nécessaires pour assurer notamment la sécurité des personnes et la protection de l'environnement ».

- du Règlement Général de Police de la Navigation Intérieure,
- du Règlement Particulier de Police de la navigation intérieure sur l'itinéraire Oise – canal du Nord (Arrêté inter-préfectoral n°2018-01 du 19 novembre 2018),
- du Code des Transports (article R4241-1 à 71) relatif aux règlements de police de la navigation intérieure,
- de l'avis à la batellerie en vigueur le jour de l'opération de plongée.

2) Restrictions de navigation :

Un avis à la batellerie et une décision portant sur des mesures temporaires seront pris pour avertir les usagers de la voie d'eau :

« Un appel à la vigilance sur la rivière Oise canalisée, à l'approche du secteur, commune d'Auvers-sur-Oise, au niveau du PK 18 500, le 22 septembre 2026 de 08h30 à 17h00, pour tous les usagers, dans les deux sens, sur toute la largeur de la voie ».

3) Autorisation d'occuper le Domaine Public Fluvial

L'entreprise chargée de l'opération devra obtenir l'autorisation d'occuper le Domaine Public Fluvial par Voies Navigables de France (VNF) et devra s'acquitter de la redevance correspondante.

4) Conditions techniques et de sécurité

La priorité sera donnée à la navigation de commerce.

Toutes les dispositions seront prises par l'entreprise chargée de l'opération pour assurer la coexistence de l'opération de plongée avec les autres usagers de la voie d'eau.

- un bateau patrouilleur type zodiac ratissera la zone amont et aval afin de sécuriser le périmètre,
- l'embarcation devra être équipée d'un gyrophare et d'une VHF canal 10 afin d'observer une veille permanente,
- le port du gilet de sauvetage est obligatoire pour les opérateurs dans l'embarcation,
- la plongée devra respecter les mesures de sécurité réglementaires,
- les plongeurs devront remonter à chaque passage de bateaux.

Cette opération s'effectuera de jour et par temps clair uniquement. Elle pourra être annulée en cas de crue.

L'entreprise chargée de l'opération devra s'assurer des conditions météorologiques prévues le jour de la plongée et prendre toutes décisions et toutes dispositions utiles si les prévisions météorologiques ne paraissent pas compatibles avec l'activité prévue.

Les horaires annoncés, ainsi que l'emplacement, devront être impérativement respectés.

L'entreprise devra informer M. Christophe TRÉBOIT (chef du secteur concerné) au 06 15 13 27 16 du début et de la fin de l'opération et également de tout problème qui pourrait intervenir durant l'opération.

5) Signalisation

L'entreprise chargée de l'opération devra se conformer à la signalisation de la voie navigable empruntée.

Des panneaux indiquant « vigilance, plongées au PK 18.500 » devront être installés sur le lieu d'intervention.

La signalisation particulière permettant le bon déroulement de l'opération sera à la charge de l'entreprise chargée de l'opération : conformément à l'article A.4241-48-36 du RGPNI, l'embarcation devra porter le pavillon représentant le code « ALPHA » visible de toutes parts. Par ailleurs, elle devra être équipée de la signalisation diurne réglementaire d'engins flottants au travail (l'Art. A 4241-48-25 du RGPNI).

6) Responsabilité – Assurance

L'entreprise chargée de l'opération sera responsable de tous les accidents qui pourraient survenir aux usagers de la voie d'eau et aux ouvrages publics du fait du déroulement de l'opération.

L'entreprise chargée de l'opération devra être couverte par un contrat d'assurance garantissant, sans limitation, d'une part, les risques encourus par les intervenants et les tiers, ainsi que les dommages qui pourraient être occasionnés aux ouvrages publics et d'autre part, le personnel et le matériel des services de sécurité.

7) Contentieux

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un :

– Recours contentieux

Un recours contentieux peut être déposé devant le tribunal administratif de Cergy – 2/4, bd de l'Hautil – BP 30 322 – 95 027 Cergy-Pontoise Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le présent arrêté peut également, dans le même délai de deux mois, faire l'objet d'un :

– Recours non contentieux

- soit d'un recours gracieux devant le préfet du Val-d'Oise,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de la Transition écologique et solidaire.

La secrétaire générale de la préfecture du Val d'Oise, le directeur territorial du bassin de la Seine et Loire aval ainsi que la maire d'Auvers-sur-Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État dans le Val d'Oise.

Fait à Cergy, le 10 septembre 2026

Pour le préfet et par délégation
le chef de bureau,



Denis RICHARD

DÉCISION PORTANT SUR LES MESURES TEMPORAIRES

Le préfet du Val d'Oise ;

Vu le code des Transports et notamment les articles R 4241-1 à -71 relatifs aux règlements de police de la navigation intérieure ;

Vu la loi n° 2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France ;

Vu le décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau ;

Vu la circulaire interministérielle du 24 janvier 2013 relative aux actes et mesures de police de la navigation intérieure ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2018-01 du 19 novembre 2018 portant règlement particulier de police de la navigation intérieure sur l'itinéraire liaison Oise-Canal du Nord ;

Considérant l'autorisation préfectorale n° 200/2026 du 10 septembre 2026, accordée à la société Natran Groupe pour une inspection de traversées sous-fluviales par des scaphandriers, au PK 18 500, sur la rivière Oise canalisée, commune d'Auvers-sur-Oise, sur toute la largeur de la voie, **le 22 septembre 2026 de 08h30 à 17h00 ;**

DÉCIDE

de prescrire les présentes mesures temporaires pour assurer la sécurité et la sûreté de la navigation :

1. Un appel à la vigilance sur la rivière Oise canalisée, à l'approche du secteur, commune d'Auvers-sur-Oise, au niveau du PK 18 500, le 22 septembre 2026 de 08h30 à 17h30, pour tous les usagers, dans les deux sens, sur toute la largeur de la voie.

2. Les consignes ou toutes recommandations qui pourraient être données par les autorités compétentes, notamment par VHF, devront être respectées.

Fait à Cergy, le 10 septembre 2026

le

**Pour le préfet,
le chef de bureau**

Denis RICHARD

Arrêté n° A26-145 BFIL

Modifiant l'arrêté n° A 26-136 BFIL portant règlement et exécution du budget principal 2026 de la commune de Bessancourt

Le préfet du Val-d'Oise

Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et plus précisément l'article L.1612-2 ;

Vu le budget primitif de la commune de Bessancourt rejeté par le conseil municipal à 25 voix contre et 4 abstentions lors de sa séance du 29 avril 2026 ;

Vu le courrier du 8 juin 2026 par lequel le préfet du Val-d'Oise a saisi la chambre régionale des comptes (CRC) d'Île-de-France du budget primitif principal de la commune de Bessancourt en application de l'article L.1612-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis n°A-28 du 10 juillet 2026 de la chambre régionale des comptes d'Île-de-France proposant au préfet du Val-d'Oise de régler et de rendre exécutoire le budget primitif de la commune de Bessancourt conformément aux propositions figurant au présent avis ;

Vu le courrier de madame la maire de Bessancourt en date du 17 juillet 2026 dans lequel elle prend acte de la nécessité d'augmenter les taux de fiscalité locale tout en s'engageant à maîtriser les dépenses de fonctionnement ;

Vu la simulation de taux de fiscalité directe locale 2026, réalisée par les services de la direction départementale des finances publiques du Val-d'Oise en date du 9 septembre 2026 ;

Considérant que, dès lors que la commune de Bessancourt aura retrouvé sa capacité à délibérer en matière budgétaire, le conseil municipal pourra compléter ou adapter les inscriptions budgétaires aux options de gestion qu'il aura arrêtées ; que par ailleurs, l'ordonnateur conserve la possibilité d'effectuer des virements d'article à article à l'intérieur d'un même chapitre, comme en dispose l'article L.2312-2 du CGCT ;

Considérant que le budget primitif est présenté selon la nomenclature M57 et que le conseil municipal a autorisé le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre de la même section (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant que le budget primitif de la commune de Bessancourt, proposé par la CRC est présenté en équilibre réel au sens de l'article L.1612-4 du CGCT ;

Considérant toutefois que la proposition formulée par la chambre régionale des comptes d'Île-de-France intègre à hauteur de 351 055 euros les recettes en lien avec les droits de mutation à titre onéreux perçus au bénéfice de la commune, alors que ces derniers peuvent raisonnablement être évalués à 395 016,31 euros notamment au regard des résultats de l'exécution budgétaire 2025 ;

Considérant par ailleurs qu'au regard de cette réévaluation des recettes de fonctionnement inscrites au budget primitif de la commune, les taux de fiscalité peuvent être fixés aux niveaux suivants afin d'atteindre un produit fiscal attendu de 4 553 555 euros :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 44,10 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54,27 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres: 22,03 %

Considérant qu'au regard de ces réévaluations, le montant global du chapitre 731 doit être fixé à 6 924 802,31 euros, lequel inclut les recettes prévisionnelles en lien avec les droits de mutation à titre onéreux les produits de fiscalité directe locale avec les taux recalculés par les services de la direction départementale des finances publiques du Val-d'Oise, le coefficient correcteur, le produit de la taxe sur les pylônes, l'accise sur l'électricité et les autres contributions directes ;

Considérant que, par un courrier du 17 juillet 2026, Madame le maire s'est engagée à maîtriser ses dépenses de fonctionnement en concentrant ses efforts notamment sur les charges à caractère général ainsi que sur les dépenses de personnel ;

Considérant qu'il convient donc de réévaluer les dépenses au chapitre 012 « Dépenses de personnel » à hauteur de 6,58 millions d'euros, et que ce niveau de dépenses pourra être atteint par la commune par une optimisation de la gestion de ses ressources humaines ;

Considérant qu'il convient de régler le budget primitif de la commune de Bessancourt et de modifier les prévisions budgétaires inscrites à l'arrêté A 26-136 du 30 juillet 2026 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1 : Le budget primitif pour l'exercice 2026 pour la commune de Bessancourt est réglé et rendu exécutoire conformément à l'état figurant en annexe 1 faisant apparaître :

- une section de fonctionnement en recettes et en dépenses de 13 173 607,31 €
- une section d'investissement en recettes et en dépenses de 2 409 777,86 €.

Article 2 : Le présent arrêté peut, en application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans les deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : La secrétaire générale de la préfecture, le maire de la commune de Bessancourt et la comptable publique sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la commune et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Cergy, 11 SEP. 2026

Le préfet,


Philippe COURT

BESSANCOURT Arrêté modificatif n° A26 145 BFIL - Budget principal 2026					
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellé	Réalisation 2025	Budget primitif 2026 Initial rejeté	Propositions CRC 10 Juillet 2026	BP Arrêté préfectoral modificatif A26 145 BFIL
011	Charges à caractère général	3 305 505,56	3 661 506,00	3 950 914,00	3 950 914,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 824 344,30	6 262 560,00	6 631 491,00	6 581 491,00
014	Atténuation de produits	460 913,00	461 000,00	460 913,00	460 913,00
65	Autre charge de gestion courante	1 155 002,25	771 600,00	817 859,00	817 859,00
66	Charges financières	146 583,90	146 900,00	133 061,00	133 061,00
67	Charges spécifiques	273,00	50 000,00	16 769,00	16 769,00
68	Dotation provisions semi-budgétaires	8 441,27	10 000,00	43 890,00	43 890,00
<i>Total dépenses réelles</i>		<i>11 901 063,28</i>	<i>11 363 566,00</i>	<i>12 054 897,00</i>	<i>12 004 897,00</i>
023	Virement à la section d'investissement		429 125,55	900 310,00	900 310,31
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	272 300,48	270 000,00	268 400,00	268 400,00
<i>Total dépenses d'ordre</i>		<i>272 300,48</i>	<i>699 125,55</i>	<i>1 168 710,00</i>	<i>1 168 710,31</i>
TOTAL		12 173 363,76	12 062 691,55	13 223 607,00	13 173 607,31
D002	deficit fonctionnement reporté de N-1				
	Restes à réaliser				
TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées		12 173 363,76	12 062 691,55	13 223 607,00	13 173 607,31

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellé	Réalisation 2025	Budget primitif 2026 Initial rejeté	Propositions CRC 10 Juillet 2026	BP Arrêté préfectoral modificatif A26 145 BFIL
013	Atténuation de charges	102 513,24	20 000,00	100 000,00	100 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 068 556,95	1 095 500,00	1 135 615,00	1 135 615,00
73	Impôts et taxes	1 331 478,00	1 330 562,00	1 334 824,00	1 334 824,00
731	Fiscalité locale	6 326 551,00	6 445 000,00	6 974 802,00	6 924 802,31
74	Dotations et participations	3 278 528,41	2 648 781,44	3 371 791,00	3 371 791,00
75	Autres produits de gestion courante	132 393,56	134 700,00	268 019,00	268 019,00
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels	7 842,78			
<i>Total dépenses réelles</i>		<i>12 247 863,94</i>	<i>11 674 543,44</i>	<i>13 185 051,00</i>	<i>13 135 051,31</i>
042	Opération d'ordre de transfert entre sections			38 556,00	38 556,00
<i>Total dépenses d'ordre</i>				<i>38 556,00</i>	<i>38 556,00</i>
TOTAL		12 247 863,94	11 674 543,44	13 223 607,00	13 173 607,31
R002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1		388 148,11		
TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées		12 247 863,94	12 062 691,55	13 223 607,00	13 173 607,31

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellé	Réalisation 2025	Budget primitif 2026 Initial rejeté	Propositions CRC 10 Juillet 2026	BP Arrêté préfectoral modificatif A26 145 BFIL
13	Subventions d'investissement	543 936,46			
20	Immobilisations incorporelles	186 068,14	160 616,02	144 387,00	144 387,00
21	immobilisations corporelles	1 638 940,71	1 497 408,83	1 023 728,00	1 023 728,00
23	Immobilisations en cours				
27	Autres immobilisations financières	2 401,18	20 000,00	19 739,00	19 739,00
<i>Total dépenses d'équipement</i>		<i>2 371 346,49</i>	<i>1 658 024,85</i>	<i>1 187 854,00</i>	<i>1 187 854,00</i>
16	Emprunts de dettes assimilées	536 429,81	570 000,00	560 242,00	560 242,31
<i>Total dépenses réelles</i>		<i>2 907 776,30</i>	<i>2 228 024,85</i>	<i>1 748 096,00</i>	<i>1 748 096,31</i>
040	Opération d'ordre de transfert entre sections			38 556,00	38 556,00
041	Opérations patrimoniales	5 880,00			
<i>Total dépenses d'ordre</i>		<i>5 880,00</i>		<i>38 556,00</i>	<i>38 556,00</i>
TOTAL		2 913 656,30	2 228 024,85	1 786 652,00	1 786 652,31
D001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1		623 125,55	623 125,55	623 125,55
	Restes à réaliser				
TOTAL des dépenses d'investissement cumulées		2 913 656,30	2 851 150,40	2 409 777,55	2 409 777,86

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellé	Réalisation 2025	Budget primitif 2026 Initial rejeté	Propositions CRC 10 Juillet 2026	BP Arrêté préfectoral modificatif A26 145 BFIL
13	Subventions d'investissement	1 159 627,07	690 965,96	277 098,00	277 098,00
16	Emprunts de dettes assimilées	500 930,00	516 874,45		
<i>Total recettes d'équipement</i>		<i>1 660 557,07</i>	<i>1 207 840,41</i>	<i>277 098,00</i>	<i>277 098,00</i>
10	Dotation, fonds divers et réserves (hors 1068)	607 296,50	394 000,00	480 637,00	480 637,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé		95 184,44	483 332,55	483 332,55
024	Produits de cessions d'immobilisations				
<i>Total dépenses réelles</i>		<i>607 296,50</i>	<i>489 184,44</i>	<i>963 969,55</i>	<i>963 969,55</i>
021	Virement de la section de fonctionnement		429 125,55	900 310,00	900 310,31
024	Produits des cessions d'immobilisations (RAR)		475 000,00		
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	272 300,48	270 000,00	268 400,00	268 400,00
041	Opérations patrimoniales	5 880,00			
<i>Total dépenses d'ordre</i>		<i>278 180,48</i>	<i>1 174 125,55</i>	<i>1 168 710,00</i>	<i>1 168 710,31</i>
TOTAL		2 546 034,05	1 663 309,99	2 409 777,55	2 409 777,86
R001	Solde d'exécution positif reporté de N-1				
	Restes à réaliser				
TOTAL des recettes d'investissement cumulées		2 546 034,05	2 871 150,40	2 409 777,55	2 409 777,86



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DU VAL- D'OISE
5 AVENUE BERNARD HIRSCH
95010 CERGY-PONTOISE CEDEX

Décision n° 2026 - 78

Délégation générale de signature au directeur du pôle fiscalité et partenaires locaux et à son adjoint

L'Administratrice de l'État,
Directrice départementale des Finances publiques du Val-d'Oise,

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale du Val-d'Oise ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du Président de la République en date du 17 juillet 2023 portant intégration de Mme Hélène CROCQUEVIEILLE, dans le corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret du Président de la République du 12 janvier 2026 nommant Mme Hélène CROCQUEVIEILLE, administratrice de l'État du 3^e grade, dans l'emploi de directrice départementale des finances publiques du Val-d'Oise à compter du 1^{er} février 2026 ;

Vu la décision n°2026-69 de la directrice départementale des finances publiques du Val-d'Oise en date du 28 août 2026, portant délégation générale de signature au profit de M. Philippe SCHALL, directeur du pôle état et pilotage transverse, au profit de M. Didier VALENTIN, directeur du pôle fiscalité et partenaires locaux et à son adjoint M. Christian PASQUEREAU ;

Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à M. Didier VALENTIN, administrateur de l'État, directeur du pôle fiscalité et partenaires locaux de la direction départementale des finances publiques du Val-d'Oise à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation et à

l'exclusion de tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Il est autorisé à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à M. Christian PASQUEREAU, administrateur de l'État, directeur adjoint du pôle fiscalité et partenaires locaux de la direction départementale des finances publiques du Val-d'Oise, pour me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et signer, seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation.

Il est autorisé à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 : Cette décision entre en vigueur le 14 septembre 2026.

La délégation générale de signature prévue par la décision n°2026-69 du 28 août 2026 est abrogée à compter de cette même date.

Article 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département du Val-d'Oise.

Fait à Cergy, le 11 septembre 2026

La Directrice départementale des Finances
publiques du Val-d'Oise,



Hélène CROCQUEVIEILLE



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DU VAL- D'OISE
5 AVENUE BERNARD HIRSCH
95010 CERGY-PONTOISE CEDEX

Arrêté n° 2026 - 79

Subdélégation de signature en matière de gestion domaniale

L'Administratrice de l'État,
Directrice départementale des Finances publiques du Val-d'Oise,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2006-1792 du 23 décembre 2006 relatif au transfert de compétences de la direction générale des impôts à la direction générale de la comptabilité publique en matière domaniale ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 9 mars 2022 nommant M.Philippe COURT en qualité de préfet du Val-d'Oise ;

Vu le décret du Président de la République en date du 17 juillet 2023 portant intégration de Mme Hélène CROCQUEVIEILLE, dans le corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret du Président de la République du 12 janvier 2026 nommant Mme Hélène CROCQUEVIEILLE, administratrice de l'État du 3ème grade, dans l'emploi de directrice départementale des finances publiques du Val-d'Oise à compter du 1^{er} février 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°26-012 du 28 janvier 2026 donnant délégation de signature à Mme Hélène CROCQUEVIEILLE, directrice départementale des finances publiques du Val-d'Oise à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières suivantes :

Numéro	Nature des attributions	Références
1	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'État des actes de gestion, d'utilisation et de cession des biens domaniaux	Art. L. 3212-2, R. 1111-2, R. 2123-2, R. 2123-8, R. 2222-1, R. 2222-6, R. 2222-9, R. 2222-15, R. 2222-24, R. 3211-3, R. 3211-4, R. 3211-6, R. 3211-7, R. 3211-25, R. 3211-26, R. 3211-39, R. 3211-44 R. 3212-1 du code général de la propriété des personnes publiques, art. A. 116 du code du domaine de l'État, art. R. 322-8-1 du code de l'environnement.

2	Passation au nom de l'État des actes d'acquisition, de prise en location d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics civils ou militaires de l'État.'	Art. R. 1212-1 et R. 4111-8 du code général de la propriété des personnes publiques.
3	Autorisation d'incorporation au domaine public des biens du domaine privé de l'État.	Art. R. 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques.
4	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature des conventions d'utilisation avec le service ou l'établissement utilisateur.	Art. R. 2313-3 et R. 4121-2 du code général de la propriété des personnes publiques.
5	Attribution des concessions de logements.	Art. R. 2124-67, R. 2222-18 et R. 4121-3 du code général de la propriété des personnes publiques.
6	Instances domaniales de toute nature autres que celles qui se rapportent à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux.	Art. R. 2331-1-1° et 2°, R. 2331-2, R. 2331-3, R. 2331-4, R. 2331-5, R. 2331-6, R. 3231-1, R. 3231-2 et R. 4111-11 du code général de la propriété des personnes publiques.
7	Examen de la conformité aux orientations de la politique immobilière de l'État des opérations immobilières portant sur les locaux de bureaux des administrations, sauf lorsque l'avis est négatif.	Circulaire du premier ministre du 28 février 2007

Vu l'arrêté n°2026-21 du 2 février 2026 portant subdélégation en matière de gestion domaniale ;

Arrête :

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène CROCQUEVIELLE, la délégation de signature qui lui est conférée par arrêté du préfet du Val-d'Oise susvisé, est subdéléguée :

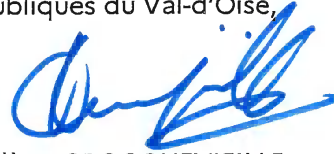
- sans limitation, à M. Laurent PATTE, administrateur de l'État ;
- dans la limite de 3 000 000 € pour une opération de valeur vénale et de 350 000 € annuel pour une opération de valeur locative à Mme Rachida NEBHI, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division des missions domaniales de la direction départementale des finances publiques du Val-d'Oise et à M. Michel GUIAS, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint à la responsable de la division des missions domaniales.

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter du 14 septembre 2026 et celles de l'arrêté n°2026-21 du 2 février 2026 portant subdélégation de signature en matière de gestion domaniale sont abrogées, à la même date.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Val-d'Oise.

Fait à Cergy, le 11 septembre 2026

La Directrice départementale des Finances
publiques du Val-d'Oise,



Hélène CROCQUEVIEILLE



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**ARRETE n° 19001 donnant subdélégation de signature aux collaborateurs de
M. Nicolas FONTAINE, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise**

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES DU VAL-D'OISE

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

VU l'arrêté du Premier ministre du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

VU l'arrêté du Premier ministre du 10 avril 2024 portant nomination de M. Nicolas FONTAINE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur départemental des territoires du Val-d'Oise à compter du 15 avril 2024, pour une durée de quatre ans ;

VU l'arrêté conjoint du Premier ministre et du ministre de l'intérieur en date du 17 février 2025 portant nomination de M. Xavier-Yves VALERE, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, dans l'emploi de directeur départemental adjoint des territoires du Val-d'Oise, à compter du 1^{er} mars 2025, pour une durée de quatre ans, avec une période probatoire de six mois ;

VU l'arrêté n° 17320 du 26 mai 2023 relatif à l'organisation de la direction départementale des territoires du Val-d'Oise ;

VU l'arrêté n° 26-050 du 17 juillet 2026 du préfet du Val-d'Oise donnant délégation de signature à M. Nicolas FONTAINE, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

ARRÊTE

Article 1 : En application du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, M. Nicolas FONTAINE, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise, subdélègue sa signature à l'effet de signer l'ensemble des actes, documents et décisions visés par l'arrêté n° 26-050 du 17 juillet 2026 du préfet du Val-d'Oise donnant délégation de signature à M. Nicolas FONTAINE, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise aux agents suivants :

N° de code	Nature de la délégation	Personnes habilitées à signer par subdélégation		
		direction	Chefferie de service	Chefferie de Pôles et bureaux
	1 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
	A – Gestion des personnels			
1 a 1	Toutes les décisions et mesures de gestion des personnels titulaires et non titulaires en application de l'arrêté ministériel du 31 mars 2011 modifié portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leur fonction dans les directions départementales.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		
1 a 2	Tous les actes relatifs aux conditions individuelles du travail des agents, les actes relatifs aux rémunérations exceptionnelles liées à la manière de servir des agents, les actes relatifs au dialogue social interne aux structures bénéficiaires et des actes relatifs aux procédures disciplinaires des agents.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		
	B – Gestion de patrimoine			
1 b	Tout acte de gestion courante des biens affectés à la DDT du Val-d'Oise.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		
	C-DIVERS			
1 c	Signature des conventions relatives à une mise à disposition gratuite ou payante de données géomatiques entre la DDT et les organismes demandeurs	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		

N° de code	Nature de la délégation	Personnes habilitées à signer par subdélégation		
		direction	Chefferie de service	Chefferie de Pôles et bureaux
Service Environnement Agriculture et Accompagnement des Territoires				
	1 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
	A – Gestion des personnels			
1 a 1	Les décisions pour les congés, les autorisations d'absence, les ordres de mission.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	Mme Lorelei MONTAIGU M. Arnaud SCHLOSSER Mme Sophie FONTAINE Mme Rokhaya LO Mme Annabelle DELVAL Mme Constance MONOT Mme Audrey HERMANN Mme Idelma COLLYMORE
	D – Ordonnancement secondaire (BOP 113, 149 et 215)			
1 d 1	Les propositions d'engagements auprès du Contrôleur Financier Déconcentré (CFD) et les pièces justificatives qui les accompagnent,	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	Mme Lorelei MONTAIGU M. Arnaud SCHLOSSER
1 d 2	Les engagements juridiques matérialisés soit par des bons de commande, soit par des marchés à procédure adaptée, dans la limite de 90 000 euros HT,	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	Mme Lorelei MONTAIGU M. Arnaud SCHLOSSER	
1 d 3	Les pièces de liquidation des recettes et des dépenses,	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	Mme Lorelei MONTAIGU M. Arnaud SCHLOSSER
	2 – AGRICOLE			
	A – CDOA			
2 a	Présidence et signature des procès-verbaux de la CDOA, des sections spécialisées, des commissions spécialisées et des groupes de travail spécifiques	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		
2 a	Convocation et rédaction des sections spécialisées, des commissions spécialisées et des groupes de travail spécifiques	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	

	B - Installation			
2 b 1	Décisions relatives aux aides à l'installation : plans d'entreprise, prêts bonifiés, suivi à l'installation, prononcé de déchéances	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
2 b 2	Décisions relatives au Fonds d'Incitation et de Communication pour l'Installation en Agriculture (F.I.C.I.A.) et décisions relatives à l'Accompagnement à l'Installation Transmission en Agriculture (AITA)	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
2 b 3	Arrêtés et décisions relatifs au dispositif d'accompagnement à l'installation, au parcours à l'installation des jeunes agriculteurs, au plan de professionnalisation personnalisé et au financement des structures liées	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
	C - Modernisation			
2 c	Décisions relatives au Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (P.M.B.E), au Plan Végétal Environnemental (P.V.E), au Plan de Performance Énergétique (PPE) et au Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCAE)	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
	D - Agriculteurs en difficultés et aides conjoncturelles			
2 d 1	Décisions relatives aux plans de redressement et aux aides concourant au redressement : prises en charge d'intérêts, plans de paiement des cotisations sociales, prises en charge de cotisations sociales, etc.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
2 d 2	Décisions relatives aux aides à la réinsertion professionnelle	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
2 d 3	Décisions relatives à la prise en charge des frais d'expertise et des aides au suivi	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	Mme Lorelei MONTAIGU M. Arnaud SCHLOSSER
2 d 4	Décisions relatives aux aides conjoncturelles et plans exceptionnels de soutien aux exploitations	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	

	E –Retraite agricole			
2 e 1	Décisions relatives à l'autorisation temporaire de poursuite d'activité.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
2 e 2	Décisions relatives à la préretraite agricole	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
	F-aides directes, mises en place pour le soutien des productions végétales et animales se rapportant à la PAC			
2 f 1	Décisions relatives aux aides directes aux agriculteurs dans le cadre de la politique agricole commune, y compris concernant les contrôles	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	Mme Lorelei MONTAIGU M. Arnaud SCHLOSSER
2 f 2	Toutes décisions relatives aux aides à l'assurance récolte et à l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) et aux conséquences données aux contrôles administratifs	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	Mme Lorelei MONTAIGU M. Arnaud SCHLOSSER
2 f 3	Décisions relatives aux Droits à Paiement Unique (D.P.U.) et aux Droits à paiement de Base (DPB) : tous actes, avis, documents et décisions pris en application du Code Rural et relatifs à la mise en œuvre et au traitement de ces droits et de l'aide au revenu prévue par la réglementation européenne	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	Mme Lorelei MONTAIGU M. Arnaud SCHLOSSER
2 f 4	Arrêté fixant les règles relatives aux bonnes conditions agricoles et environnementales, notamment les dates de fauchage et de broyage des terres en jachères	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	Mme Lorelei MONTAIGU M. Arnaud SCHLOSSER
2 f 5	Validation des retours de contrôles au titre de la conditionnalité	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	Mme Lorelei MONTAIGU M. Arnaud SCHLOSSER
2 f 6	Conventions, arrêtés et décisions relatifs aux mesures agro-environnementales et aux conséquences données aux contrôles administratifs	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	Mme Lorelei MONTAIGU M. Arnaud SCHLOSSER
	G- Indemnisation de Solidarité Nationale)			
2 g 1	Comité départemental d'expertise : convocation, présidence, rédaction et signature des procès-verbaux	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	

2 g 2	Établissement du barème annuel d'indemnisation	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		
2 g 3	Décisions relatives aux indemnisations et aux prêts au titre des calamités agricoles et décisions relatives aux suites données aux contrôles administratifs et de terrain	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	Mme. Lorelei MONTAIGU M. Arnaud SCHLOSSER
	H – Contrôles des structures, baux ruraux et statut du fermage			
2 h 1	Commission consultative départementale des baux ruraux : convocation, présidence, procès-verbaux.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
2 h 2	Rédaction et procès-verbaux du comité technique départemental	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
2 h 3	Décisions relatives au changement de destination d'un fonds	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
2 h 4	Application du statut du fermage ; signature des arrêtés fixant l'indice annuel des fermages	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
	I – GAEC			
2 i	Décisions relatives à l'agrément, aux modifications statutaires et à la transparence des GAEC et aux conséquences données aux contrôles administratifs	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
	J- Références laitières			
2 j	Décisions d'autorisation ou de refus de regroupement d'ateliers laitiers (SCL...)	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
	K- Divers			
2 k 1	Décisions relatives aux attributions d'aides exceptionnelles aux agriculteurs	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
2 k 2	Décisions en matière de terres incultes	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
	L – CDPENAF			
2 L 1	Présidence de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		

2 L 1	Convocation de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
2 L 2	Signature des procès-verbaux et avis de la CDPENAF (commission départementale de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers)	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		
2 L 2	Rédaction des procès-verbaux et avis de la CDPENAF (commission départementale de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers)	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	Mme Lorelei MONTAIGU M. Arnaud SCHLOSSER
M – MISA				
2 m 1	Convocation et présidence de la Mission Inter-Services Agricole (à l'exclusion de la réunion annuelle stratégique.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		
2 m 2	Secrétariat de la Mission Inter-Services Agricole, suivi des actions et animation des réunions techniques de mise en œuvre des décisions de la Mission Inter-Services.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	Mme Lorelei MONTAIGU M. Arnaud SCHLOSSER
4 – EAU, BIODIVERSITE ET AMENAGEMENT FONCIER				
B – Information et participation des citoyens				
4 b 1	Tous actes administratifs nécessaires à la participation du public à l'élaboration des plans, programmes et projets ayant une incidence sur l'environnement au sens du livre I titre II chapitre I du code de l'environnement et de ses décrets d'application	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
4 b 2	Tous actes administratifs nécessaires à la participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement au sens du livre I titre II chapitre III du code de l'environnement et de ses décrets d'application	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	

	C – Police de l'eau			
4 c 1	Tous actes administratifs nécessaires à l'exercice de la police de l'eau au sens du livre I titre VIII et du livre II titre I du code de l'environnement et de ses décrets d'application. Sont exclus de la délégation les actes d'autorisation, de refus d'autorisation, d'opposition à déclaration, de mise en demeure et de sanction administrative, liés à l'exercice de cette même police	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
4 c 2	Convocation et présidence de la Mission Inter-Services de l'Eau et de l'Environnement (à l'exclusion de la réunion annuelle stratégique).	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		
4 c 3	Secrétariat de la Mission Inter-Services de l'Eau et de l'Environnement, suivi des actions et animation des réunions techniques de mise en œuvre des décisions de la Mission Inter-Services.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
4 c 4	Récépissés de déclaration IOTA pour les projets en-deçà des seuils d'autorisation	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
	D – Biodiversité			
4 d 1	Décisions relatives aux contrats et chartes Natura 2000 (agrément, contrôle, déchéance des droits,...)	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	Mme Annabelle DELVAL Mme Constance MONOT
4 d 2	Arrêtés fixant la liste des parcelles des sites Natura 2000 à l'issue de l'approbation de leur document d'objectifs	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
4 d 3	Arrêtés de composition des comités de pilotage Natura 2000	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
4 d 4	Décisions et actes administratifs relatifs au régime d'autorisation administrative propre à NATURA 2000	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
4 d 5	Décisions relatives aux arrêtés de protection de biotope	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		

4 d 6	Décision autorisant la pénétration sur les propriétés privées en application de la loi du 29 décembre 1892 dans le cadre du suivi et de la gestion des sites NATURA 2000	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
	E – Commission départementale de la nature, des sites et des paysages (CDNPS)			
4 e 1	Présidence de la CDNPS	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		
4 e 1	Convocation de la CDNPS	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
4 e 2	Signature des procès-verbaux et avis de la CDNPS	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		
4 e 2	Rédaction et avis de la CDNPS Notification des décisions ministérielles	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	Mme Annabelle DELVAL Mme Constance MONOT
	F – Bois et Forêts			
	Défrichements :			
4 f 1	Décisions relatives aux coupes et aux défrichements dans les bois et forêts privés et publics	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		
4 f 1	Décisions relatives aux autorisations d'abattage d'arbre d'alignement	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		
	Boisements :			
4 f 2 a	Décisions liées aux engagements fiscaux	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
4 f 2 b	Décisions relatives au Régime d'Autorisation Administrative	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	Mme Annabelle DELVAL Mme Constance MONOT
4 f 2 c	Décisions relatives aux obligations et sanctions dans tout massif non soumis au régime forestier	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
4 f 2 d	Décisions relatives à l'incorporation au domaine forestier de biens vacants et sans maîtres en nature de bois et forêts attribués à l'État	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	Mme Annabelle DELVAL Mme Constance MONOT
4 f 2 e	Décisions relatives à l'application ou la distraction du régime forestier des terrains de collectivités ou personnes morales mentionnées dans le code forestier	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	Mme Annabelle DELVAL Mme Constance MONOT

4 f 2 f	Certificats de conformité et d'origine des bois et produits forestiers	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	Mme Annabelle DELVAL Mme Constance MONOT
	G – Chasse			
	Procédure et conditions de Chasse :			
4 g 1 a	Présidence et signature des procès-verbaux de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage et de ses formations spécialisées	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		
4 g 1 a	Convocation, rédaction des procès-verbaux de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage et de ses formations spécialisées	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
4 g 1 b	Visas relatifs au budget et aux statuts de la Fédération Départementale des Chasseurs	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	Mme Annabelle DELVAL Mme Constance MONOT
4 g 1 d	Décisions relatives aux réserves de chasse et de faune sauvage	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
4 g 1 e	Décisions relatives à l'exploitation de la chasse sur le domaine de l'État	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
4 g 1 f	Décisions relatives aux conditions de chasse, y compris les arrêtés fixant les dates d'ouverture et de clôture de la chasse	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		
4 g 1 g	Décisions relatives aux installations de chasse de nuit au gibier d'eau	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
4 g 1 h	Décisions relatives au maximum et au minimum visés à l'article L.425-2 du code de l'environnement	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		
4 g 1 i	Décisions relatives aux demandes individuelles de plan de chasse grand gibier	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
4 g 1 j	Décisions relatives à l'indemnisation des dégâts de gibier	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	Mme Annabelle DELVAL Mme Constance MONOT
4 g 1 k	Décisions relatives au schéma départemental de gestion cynégétique	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		

4 g 1 l	Décisions relatives aux demandes de plan de chasse petit gibier	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
4 g 1 m	Décisions relatives aux demandes d'autorisation de meute	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Eulalie TISSOT	
4 g 1 n	Décisions relatives aux demandes d'autorisation d'entraînement de chiens en vue de concours	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
4 g 1 o	Décisions relatives aux demandes d'autorisation de capture, transport et lâcher de gibier vivant	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
4 g 1 p	Décision relative à la détention, au transport et à l'utilisation de rapaces pour la chasse au vol	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
4 g 1 q	Décisions relatives à la chasse commerciale	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
4 g 1 r	Décisions relatives à la suspension de la chasse au gibier d'eau (gel prolongé)	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Eulalie TISSOT	
4 g 1 s	Décisions relatives à la destruction des espèces de gibiers chassables menaçant la sécurité aérienne	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
	Animaux nuisibles causant des nuisances et louveterie :			
4 g 2 a	Décisions prises pour l'application de l'article R.427-6.III du code de l'environnement fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des animaux d'espèces susceptibles d'être classées nuisibles annuellement par le préfet	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		
4 g 2 b	Décisions relatives à la régulation d'animaux classés nuisibles	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
4 g 2 c	Décisions relatives au colportage, au transport et au lâcher d'animaux classés comme nuisibles	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
4 g 2 d	Décisions relatives à la louveterie, aux missions particulières, aux battues administratives	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		

4 g f 2 e	Décisions relatives à la nomination des lieutenants de l'ouvèterie	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		
4 g 2 f	Décisions relatives à l'attribution et à la suspension des agréments des piégeurs	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		
	Faune sauvage :			
4 g 3 a	Décisions de régulation d'espèces protégées (cormorans, etc)	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		
4 g 3 b	Décisions relatives aux demandes d'autorisations exceptionnelles d'activité portant sur des spécimens d'espèces protégées et concernant, notamment, le transport et l'exposition d'animaux naturalisés, la naturalisation d'animaux appartenant à des espèces de la faune sauvage du patrimoine national	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	Mme Annabelle DELVAL Mme Constance MONOT
4 g 3 c	Décisions relatives à la surveillance de la faune sauvage	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
	H – Pêche			
4 h 1	Décisions relatives à l'agrément du président et du trésorier de la Fédération Départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
4 h 2	Décisions relatives à l'organisation et au contrôle de l'élection au conseil d'administration de la Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	Mme Annabelle DELVAL Mme Constance MONOT
4 h 3	Décisions relatives à l'agrément du Président et du Trésorier des associations agréées de pêche	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	Mme Annabelle DELVAL Mme Constance MONOT
4 h 4	Décisions relatives aux conditions d'exercice de la pêche, y compris l'arrêté d'ouverture et de clôture de la pêche en eau douce	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		
4 h 5	Autorisation de recueillir, d'évacuer ou de transporter certains poissons en vue d'en assurer la sauvegarde	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	

4 h 6	Autorisation de pêche exceptionnelle à des fins sanitaires ou scientifiques ou en cas de déséquilibre biologique	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
4 h 7	Décisions relatives à l'exploitation de la pêche sur le domaine public de l'État (baux de pêche)	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	Mme Annabelle DELVAL Mme Constance MONOT
4 h 8	Constitution, présidence et secrétariat de la Commission Technique Départementale de la Pêche	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
4 h 9	Décisions relatives à l'introduction de poissons non représentés dans les eaux mentionnées dans le code de l'environnement	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
	I – Aménagement foncier			
	1 – Associations foncières d'aménagement foncier agricole et forestier			
4 i 1 a	Arrêté instituant ou prononçant la dissolution d'une association foncière	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
4 i 1 b	Arrêté de concertation désignant le siège d'une association foncière intercommunale ou interdépartementale	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
4 i 1 c	Décision visant à la fixation de la rémunération des receveurs trésoriers des associations foncières de remembrement (article 25 de la loi du 9 mars 1941)	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
	2- Pour les procédures dont la compétence relève du Conseil Départemental par application de la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, envers lesquelles subsiste diverses attributions réservées à l'État figurant dans le code rural et de la pêche maritime			
4 i 2 a	Saisine de la Commission Départementale d'Aménagement à l'encontre d'une décision de Commission Communale ou Intercommunale d'Aménagement Foncier	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	

4 i 2 b	Décisions visant à la fixation des prescriptions à respecter par les commissions pour l'élaboration du nouveau plan et du programme de travaux connexes	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
4 i 2 c	Décisions visant à la protection des boisements linéaires	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
4 i 2 d	Agrément, en cas d'ouvrage public ayant pour maître d'ouvrage l'État ou un de ses établissements publics ou concessionnaires, à l'extension du périmètre d'aménagement au-delà du périmètre perturbé par l'ouvrage	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
4 i 2 e	Décision relative à l'occupation anticipée d'un ouvrage linéaire	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
J – Contrôles et sanctions				
4 j	Mise en œuvre de la procédure transactionnelle pénale prévue à l'article L. 173-12 du code de l'environnement	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
K – Divers				
4 k 1	Agrément des personnes réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif en application de l'arrêté ministériel du 7 septembre 2009	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
4 k 2	Toutes décisions relatives à une déclaration d'intérêt général (DIG) prise en application de l'article L.211-7 du code de l'environnement	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
4 k 3	Toutes décisions relatives à la modification du règlement d'un SAGE pris en application de l'article L.212-7 du code de l'environnement	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
4 k 4	Toutes décisions relatives aux dérogations aux programmes d'actions régionaux en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates pris en application des articles R.211-81-1 et R.211-81-5 du code de l'environnement	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	

4 k 5	Décision de cas par cas des projets consistant en une modification ou une extension d'activités, d'installations, ouvrages ou travaux qui relèvent des autorisations prévues à l'article L181-1 du code de l'environnement	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
	L – Publicité, enseignes et pré-enseignes			
4 l 1	Procédure contradictoire préalable aux arrêtés de mise en demeure	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	Mme Annabelle DELVAL Mme Constance MONOT
4 l 2	Arrêté de mise en demeure	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
4 l 3	Arrêté d'autorisation ou de refus de pose de dispositifs publicitaires sur le territoire des collectivités ne disposant pas d'un règlement local de publicité	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
4 l 4	Actes relatifs aux procédures d'élaboration et d'évolution des règlements locaux de publicité, à l'exception de l'avis de l'État	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	
	5 – HABITAT – CONSTRUCTION			
	H- Déclaration d'intention d'aliéner			
5 h 1	Actes relatifs à l'exercice du droit de préemption transféré au préfet en application de l'alinéa 2 de l'article L. 210-1 du code de l'urbanisme, dont la renonciation aux déclarations d'intention d'aliéner à l'exception des décisions d'exercer le droit de préemption	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	M. Anthony CURTAT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE Mme Eulalie TISSOT	

N° de code	Nature de la délégation	Personnes habilitées à signer par subdélégation		
		direction	Chefferie de service	Chefferie de Pôles et bureaux
Service Urbanisme et Aménagement Durable				
	1 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
	A – Gestion des personnels			
1 a 1	Les décisions pour les congés, les autorisations d'absence, les ordres de mission.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Karoline WATRIN-GERARD, Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	M. Michel CIVINO Mme Céline VAUTROT Mme Barbara KANCEL-DIOMAR Mme Samira BEKHADRA-TIZI M. Jean-Luc MAISONNAVE-COUTEROU M. Augustin RENARD Mme Alicia JULIA Mme Catherine JOUDIOU Mme Louise PRUVOST-DELASPRE M. Eric LECLERC M. Guénolé LE ROY M. Xavier DELOUHANS
	D – Ordonnancement secondaire (BOP 135 et 181)			
1 d 1	Les propositions d'engagements auprès du Contrôleur Financier Déconcentré (CFD) et les pièces justificatives qui les accompagnent,	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Karoline WATRIN-GERARD, Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	
1 d 2	Les engagements juridiques matérialisés soit par des bons de commande, soit par des marchés à procédure adaptée, dans la limite de 90 000 euros HT,	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Karoline WATRIN-GERARD, Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	M. Guénolé LE ROY M. Xavier DELOUHANS
1 d 3	Les pièces de liquidation des recettes et des dépenses,	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Karoline WATRIN-GERARD, Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	M. Guénolé LE ROY M. Xavier DELOUHANS
	5 – HABITAT – CONSTRUCTION			
	F – Accessibilité aux personnes handicapées			
5 f 1	Arrêtés portant sur l'application des règles d'accessibilité des personnes handicapées.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		

5 f 2	Tous actes portant sur l'application des règles d'accessibilité des personnes handicapées.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Karoline WATRIN-GERARD, Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO Mme Danielle ATOHOUN	Mme Alicia JULIA Mme Catherine JOUDIOU
5 f 3	Contrôle et suivi des sanctions liées au respect des normes d'accessibilité : constat de carence, courriers de mise en demeure, saisine du procureur de la République	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Karoline WATRIN-GERARD, Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO Mme Danielle ATOHOUN	Mme Alicia JULIA Mme Catherine JOUDIOU
5 f 4	Convocation et présidence de la sous-commission accessibilité de la CCSDA	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Karoline WATRIN-GERARD, Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO Mme Danielle ATOHOUN	Mme Alicia JULIA Mme Catherine JOUDIOU
5 f 5	Rédaction et signature des procès-verbaux et avis de la sous-commission accessibilité de la CCSDA	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Karoline WATRIN-GERARD, Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO Mme Danielle ATOHOUN	Mme Alicia JULIA Mme Catherine JOUDIOU
	6 – URBANISME – RISQUES			
	A – Règles générales de l'urbanisme			
6 a 1	Dérogations aux règles relatives à l'implantation et au volume des constructions et aménagements aux règles de distance à l'alignement ou aux limites parcellaires lorsque les avis du maire et du directeur départemental des territoires et de la mer sont concordants.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Karoline WATRIN-GERARD, Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	
	B – Schéma de cohérence territoriale Plan local d'urbanisme, Carte communale			
6 b 1	Actes relatifs aux procédures d'élaboration et d'évolution des documents d'urbanisme, à l'exception des avis de l'État (dont les porter-à-connaissance et les notes d'enjeux)	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Karoline WATRIN-GERARD, Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	
6 b 2	Notification des servitudes d'utilité publique en vue de la mise à jour des plans locaux d'urbanisme	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Karoline WATRIN-GERARD, Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	M. Michel CIVINO Mme Céline VAUTROT
	C – Formalités relatives à l'acte de construire et à divers modes d'utilisation du sol			
	1- Actes préparatoires			

6 c 1 a	Avis conformes de l'État	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Dans la limite de 2000 m ² , 20 logements ou 40 lots Mme Karoline WATRIN-GERARD, Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	Mme Alicia JULIA
6 c 1 b	Actes d'instruction : notification de délais, de pièces complémentaires...	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Dans la limite de 2000 m ² , 20 logements ou 40 lots Mme Karoline WATRIN-GERARD, Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	Mme Alicia JULIA
	2 – Actes d'autorisation et de non-opposition relatifs aux divers modes d'utilisation du sol			
6 c 2 a	Permis de construire, d'aménager, de démolir Déclaration préalable, certificat d'urbanisme (compétence État) (compétence Etat)			
6 c 2 a-1	Permis de construire, d'aménager, de démolir (compétence Etat)	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		
6 c 2 a-2	Déclaration préalable, certificat d'urbanisme (compétence État)	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Dans la limite de 2000 m ² , 20 logements ou 40 lots Mme Karoline WATRIN-GERARD, Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	Mme Alicia JULIA
6 c 2 b	Certificats et décision sur les participations exigibles en cas de permis tacite ou de non opposition à un projet ayant fait l'objet d'une déclaration	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Dans la limite de 2000 m ² , 20 logements ou 40 lots Mme Karoline WATRIN-GERARD, Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	Mme Alicia JULIA
	3 – Actes postérieurs à la délivrance des arrêtés relatifs aux divers modes d'utilisation du sol			
6 c 3 a	Mise en demeure lorsque les travaux ne sont pas conformes aux autorisations délivrées	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Dans la limite de 2000 m ² , 20 logements ou 40 lots Mme Karoline WATRIN-GERARD, Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	Mme Alicia JULIA
6 c 3 b	Attestations de non contestation de la conformité des travaux avec les autorisations délivrées	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Dans la limite de 2000 m ² , 20 logements ou 40 lots Mme Karoline WATRIN-GERARD, Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	Mme Alicia JULIA

6 c 3 c	Prorogation des autorisations de permis de construire, d'aménager ou de démolir ou de la décision de non opposition à une déclaration préalable, et des certificats d'urbanisme	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Dans la limite de 2000 m ² , 20 logements ou 40 lots Mme Karoline WATRIN-GERARD, Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	Mme Alicia JULIA
6 c 3 d	Tous actes d'urbanisme relatifs aux travaux, constructions et installations réalisés pour le compte de l'État, de la région, du département, de leurs établissements publics et concessionnaires, ainsi que pour le compte d'États étrangers ou d'organisations internationales.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Dans la limite de 2000 m ² , 20 logements ou 40 lots Mme Karoline WATRIN-GERARD, Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	
6 c 3 e	Tous actes d'urbanisme relatifs aux ouvrages de production, de transport, de distribution et de stockage d'énergie lorsque cette énergie n'est pas destinée, principalement à une utilisation directe par le demandeur.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Dans la limite de 2000 m ² , 20 logements ou 40 lots Mme Karoline WATRIN-GERARD, Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	
6 c 3 f	Tous actes d'urbanisme relatifs aux travaux soumis à l'autorisation du ministre de la Défense ou ministre chargé de la protection de la nature ou par le ministre chargé des monuments historiques et des espaces protégés.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Dans la limite de 2000 m ² , 20 logements ou 40 lots Mme Karoline WATRIN-GERARD, Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	
6 c 3 g	Le paraphe et la signature du cahier des charges de cession de terrain (CCCT) pour les ZAC aménagées par un établissement public (art. L.311-6 du code de l'urbanisme) ou un concessionnaire de l'Etat .	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Dans la limite de 2000 m ² , 20 logements ou 40 lots Mme Karoline WATRIN-GERARD, Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	Dans la limite de 2000 m ² , 20 logements ou 40 lots Mme Barbara KANCEL-DIOMAR Mme Samira BEKHADRA-TIZI
6 c 3 h	Attestation qu'un bien n'est plus soumis au droit de préemption dans une ZAD	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Dans la limite de 2000 m ² , 20 logements ou 40 lots Mme Karoline WATRIN-GERARD, Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	Dans la limite de 2000 m ² , 20 logements ou 40 lots Mme Barbara KANCEL-DIOMAR Mme Samira BEKHADRA-TIZI
	D – Risques naturels, technologiques et miniers			
6 d 1	Arrêtés établissant, par commune, la liste des risques et la liste des documents de référence	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		
6 d 2	Arrêté fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs (IAL)	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Karoline WATRIN-GERARD, Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	

6 d 3	Tous actes de gestion de l'attribution du fond Barnier (instruction, décision, arrêté) dans la limite du seuil de 90 000 €HT.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Karoline WATRIN-GERARD, Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	
	E – Autorisation d'occuper ou de pénétrer dans des propriétés privées			
6 e 1	Tous actes et opérations de préparation, d'instruction, de notification relatives aux arrêtés d'occupation temporaire et aux arrêtés d'autorisation de pénétrer les propriétés privées dans le cadre de la loi du 29 décembre 1892 relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Karoline WATRIN-GERARD, Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	
	F – Déclaration d'utilité publique et expropriation			
6 f 1	Tous actes et opérations de préparation, d'instruction, de notification, d'ouverture et fermeture concernant les enquêtes publiques, les enquêtes parcellaires, et les enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique (DUP), à la DUP emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme et à l'établissement de servitudes, à l'exclusion des arrêtés de DUP et de DUP emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme, des arrêtés de cessibilité, des arrêtés de création de servitudes et des décisions, arrêtés et actes pris après l'enquête publique.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Karoline WATRIN-GERARD, Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	
6 f 2	Saisine du juge de l'expropriation après signature de l'arrêté de cessibilité.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Karoline WATRIN-GERARD, Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	
	G – Servitudes d'utilité publique, projet d'intérêt général, projet d'intérêt majeur, zones d'aménagement concerté, zones d'aménagement différé, zones de renouvellement urbain en zone C de Plan d'exposition au bruit et déclarations d'intention effectués au titre du code de l'environnement			

6 g 1	Tous actes et opérations de préparation, d'instruction, de notification concernant l'institution des servitudes d'utilité publique.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Karoline WATRIN-GERARD, Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	
6 g 2	Tous actes d'urbanisme relatifs aux travaux, constructions et installations réalisés à l'intérieur des périmètres des PIM (projet d'intérêt majeur)	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Karoline WATRIN-GERARD, Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	
6 g 3	Tous actes et opérations de préparation, d'instruction, de notification concernant la mise en place des projets d'intérêt général (PIG).	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Karoline WATRIN-GERARD, Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	
6 g 4	Tous actes de préparation, d'instruction, de notification relatifs aux zones d'aménagement concerté et aux zones d'aménagement différé.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Karoline WATRIN-GERARD, Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	
6 g 5	Tous actes de préparation, d'instruction, de notification relatifs aux zones de renouvellement urbain en zone C de Plan d'exposition au bruit	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Karoline WATRIN-GERARD, Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	
6 g 6	Tous actes de préparation, d'instruction, de notification relatifs aux déclarations d'intention effectuées au titre du code de l'environnement	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Karoline WATRIN-GERARD, Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	
	H – Enquêtes publiques et procédures de consultation du public			
6 h 1	Tous actes et opérations de préparation, d'instruction, de notification relatives à l'établissement de la liste d'aptitude des commissaires-enquêteurs, y compris le compte-rendu de la réunion annuelle de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Karoline WATRIN-GERARD, Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	
6 h 2	Saisine du Président du Tribunal Administratif pour la désignation d'un commissaire enquêteur ou d'une commission d'enquête dans le cadre des enquêtes publiques, y compris d'utilité publique.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		
6 h 3	Tous actes et opérations de préparation, d'instruction, de notification relatives à l'indemnisation des commissaires-enquêteurs.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Karoline WATRIN-GERARD, Mme Marie HIDALGO-BICREL Annick ALLICO	

6 h 4	Tous actes et opérations de préparation, d'instruction, de notification, d'ouverture et fermeture concernant les participations du public par voie électronique, à l'exclusion des décisions, arrêtés et actes pris après la PPVE.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Karoline WATRIN-GERARD, Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	
	3 – CIRCULATION ET SECURITE ROUTIERE			
	B – Radars Routiers			
3 b 1	Actes d'instruction, préparation et notification relatifs aux radars routiers	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Karoline WATRIN-GERARD, Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	
3 b 2	Dépôt de plainte au nom de l'État lorsque sont constatées des dégradations ou actions visant à empêcher le bon fonctionnement des radars routiers	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		
	D- Sécurité routière			
3 d 1	Classement, réglementation et équipement des passages à niveau,	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Karoline WATRIN-GERARD, Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	
3 d 2	Habilitations d'accès aux applications informatiques relatives à la sécurité routière	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Karoline WATRIN-GERARD, Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	
	E- Infrastructures et systèmes de transport			
3 e	Arrêtés relatifs à la circulation d'un petit train routier touristique	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		

N° de code	Nature de la délégation	Personnes habilitées à signer par subdélégation		
		direction	Chefferie de service	Chefferie de Pôles et bureaux
Service Habitat Rénovation Urbaine				
	1 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
	A – Gestion des personnels			
1 a 1	Les décisions pour les congés, les autorisations d'absence, les ordres de mission.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Sandrine SAINT-DENIS Mme Danielle ATOHOUN	Mme Valérie OZIEL et (en cas d'absence ou d'empêchement) Mme Flavien SEGUETTE-RIVIERE M Maximilien LAURENDEAU et (en cas d'absence ou d'empêchement) Mme Marlène LEROY M. Alain L'HARIDON et (en cas d'absence ou d'empêchement) Mme Nathalie COQUILLON Mme Dieynaba DOUCOURE et (en cas d'absence ou d'empêchement) Mme Valéry MICHEL
	D – Ordonnancement secondaire (BOP 135)			
1 d 1	Les propositions d'engagements auprès du Contrôleur Financier Déconcentré (CFD) et les pièces justificatives qui les accompagnent,	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Sandrine SAINT-DENIS Mme Danielle ATOHOUN	Mme Valérie OZIEL et (en cas d'absence ou d'empêchement) Mme Flavien SEGUETTE-RIVIERE M Maximilien LAURENDEAU et (en cas d'absence ou d'empêchement) Mme Marlène LEROY M. Alain L'HARIDON et (en cas d'absence ou d'empêchement) Mme Nathalie COQUILLON

1 d 2	Les engagements juridiques matérialisés soit par des bons de commande, soit par des marchés à procédure adaptée, dans la limite de 90 000 euros HT	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Sandrine SAINT-DENIS Mme Danielle ATOHOUN	Mme Valérie OZIEL et (en cas d'absence ou d'empêchement) Mme Flavien SEGUETTE-RIVIERE M Maximilien LAURENDEAU et (en cas d'absence ou d'empêchement) Mme Marlène LEROY M. Alain L'HARIDON et (en cas d'absence ou d'empêchement) Mme Nathalie COQUILLON
1d3	Les pièces de liquidation des recettes et des dépenses	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Sandrine SAINT-DENIS Mme Danielle ATOHOUN	Mme Valérie OZIEL et (en cas d'absence ou d'empêchement) Mme Flavien SEGUETTE-RIVIERE M Maximilien LAURENDEAU et (en cas d'absence ou d'empêchement) Mme Marlène LEROY M. Alain L'HARIDON et (en cas d'absence ou d'empêchement) Mme Nathalie COQUILLON
	5 – HABITAT – CONSTRUCTION A – Logements aidés : locatifs, foyer et accession, en construction, acquisition ou vente			
5 a 1	Avis et décisions d'octroi, de transfert, de dérogation ou de prorogation.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Sandrine SAINT-DENIS Mme Danielle ATOHOUN	Mme Valérie OZIEL et (en cas d'absence ou d'empêchement) Mme Flavien SEGUETTE-RIVIERE
5 a 2	Annulation de tous types de décisions ou autorisations	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Sandrine SAINT-DENIS Mme Danielle ATOHOUN	Mme Valérie OZIEL et (en cas d'absence ou d'empêchement) Mme Flavien SEGUETTE-RIVIERE
5 a 3	Arrêtés relatifs à l'attribution d'aides aux collectivités pour la construction de logements	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Sandrine SAINT-DENIS Mme Danielle ATOHOUN	Mme Valérie OZIEL et (en cas d'absence ou d'empêchement) Mme Flavien SEGUETTE-RIVIERE

5 a 4	Décisions relatives à la démolition de logements locatifs sociaux, à l'exception des prises en considération des dossiers d'intention de démolir et des autorisations de démolition	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		
	B – Réhabilitation de logement aidé			
5 b 1	Décisions d'octroi, de transfert, de dérogation ou de prorogation.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Sandrine SAINT-DENIS Mme Danielle ATOHOUN	Mme Valérie OZIEL et (en cas d'absence ou d'empêchement) Mme Flavien SEGUETTE-RIVIERE
5 b 2	Annulation de tous types de décisions ou autorisations	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Sandrine SAINT-DENIS Mme Danielle ATOHOUN	Mme Valérie OZIEL et (en cas d'absence ou d'empêchement) Mme Flavien SEGUETTE-RIVIERE
	C – Participation des employeurs à l'effort de construction-Action Logement			
5 c 1	Tous actes relatifs au contrôle de la participation et de l'utilisation de la collecte d'Action Logement dans le département.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Sandrine SAINT-DENIS Mme Danielle ATOHOUN	
5 c 2	Dérogation aux quotités maximales de financement d'Action Logement utilisables	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Sandrine SAINT-DENIS Mme Danielle ATOHOUN	Mme Valérie OZIEL et (en cas d'absence ou d'empêchement) Mme Flavien SEGUETTE-RIVIERE
	D – Actions diverses			
5 d 1	Avis, décision, contrôle sur les Conventions d'Utilité sociale, logements, accession, ou hébergement.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Sandrine SAINT-DENIS Mme Danielle ATOHOUN	Mme Valérie OZIEL et (en cas d'absence ou d'empêchement) Mme Flavien SEGUETTE-RIVIERE
5 d 2	Avis sur les modes de calcul du supplément loyer de solidarité	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Sandrine SAINT-DENIS Mme Danielle ATOHOUN	Mme Valérie OZIEL et (en cas d'absence ou d'empêchement) Mme Flavien SEGUETTE-RIVIERE
	E – Conventonnement avec ou sans travaux			
5 e 1	Conventions dites APL et leurs avenants passés entre l'État et toute personne physique ou morale s'engageant dans une construction à vocation sociale, telle que visée à l'article 7 de la loi du 3 janvier 1977	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Sandrine SAINT-DENIS Mme Danielle ATOHOUN	Mme Valérie OZIEL et (en cas d'absence ou d'empêchement) Mme Flavien SEGUETTE-RIVIERE
5 e 2	Tous actes relatifs aux dénonciations de conventions type APL	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Sandrine SAINT-DENIS Mme Danielle ATOHOUN	Mme Valérie OZIEL et (en cas d'absence ou d'empêchement) Mme Flavien SEGUETTE-RIVIERE

5 e 3	Certification des dites conventions en vue de leur publication au bureau des hypothèques	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Sandrine SAINT-DENIS Mme Danielle ATOHOUN	Mme Valérie OZIEL et (en cas d'absence ou d'empêchement) Mme Flavien SEGUETTE-RIVIERE
5 e 4	Délivrance des attestations d'exécution conforme des travaux prévues par l'article 8 de la convention type à passer entre l'État et les bailleurs de logements	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Sandrine SAINT-DENIS Mme Danielle ATOHOUN	Mme Valérie OZIEL et (en cas d'absence ou d'empêchement) Mme Flavien SEGUETTE-RIVIERE
	G- Gens du voyage			
5 g 1	Équipement pour l'accueil des gens du voyage : avis, et décisions d'octroi, de transfert, de dérogation ou de prorogation.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Sandrine SAINT-DENIS Mme Danielle ATOHOUN	M. Alain L'HARIDON Mme Nathalie COQUILLON (en cas d'absence ou d'empêchement)
	H- Déclaration d'intention d'aliéner			
5 h 1	Actes relatifs à l'exercice du droit de préemption transféré au préfet en application de l'alinéa 2 de l'article L. 210-1 du code de l'urbanisme, à l'exception des décisions d'exercer le droit de préemption	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Sandrine SAINT-DENIS Mme Danielle ATOHOUN	
	I – Habitat Indigne			
5 I 1	Actes relatifs à la réalisation de travaux d'office et au recouvrement des créances, en application d'un arrêté prescrivant des travaux d'office	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Sandrine SAINT-DENIS Mme Danielle ATOHOUN	M Maximilien LAURENDEAU et, (en cas d'absence ou d'empêchement) Mme Marlène LEROY
	J - Autorisation préalable aux travaux conduisant à la création de plusieurs locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant			
5 J 1	Information préalable de l'intéressé sur la possibilité de présenter ses observations lorsqu'il est envisagé d'ordonner le paiement d'une amende pour la division d'un logement sans autorisation préalable.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Sandrine SAINT-DENIS Mme Danielle ATOHOUN	M Maximilien LAURENDEAU et, (en cas d'absence ou d'empêchement) Mme Marlène LEROY

5 j 2	Actes relatifs à la mise en recouvrement des créances, en application d'un arrêté infligeant une amende administrative	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Sandrine SAINT-DENIS Mme Danielle ATOHOUN	M Maximilien LAURENDEAU et, (en cas d'absence ou d'empêchement) Mme Marlène LEROY
K – Mise en location				
5 k 1	Actes relatifs à la mise en recouvrement des créances résultant du défaut d'autorisation préalable ou de déclaration de mise en location, en application d'un arrêté infligeant une amende administrative	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Sandrine SAINT-DENIS Mme Danielle ATOHOUN	M Maximilien LAURENDEAU et, (en cas d'absence ou d'empêchement) Mme Marlène LEROY

N° de code	Nature de la délégation	Personnes habilitées à signer par subdélégation		
		direction	Chefferie de service	Chefferie de Pôles et bureaux
Bureau d'éducation routière				
	1 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
	A – Gestion des personnels			
1 a 1	Les décisions pour les congés, les autorisations d'absence, les ordres de mission.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		M. Mimoun EL-MEDIONI Mme Laure DELAPORTE
	3 – CIRCULATION ET SECURITE ROUTIERE			
	A – Éducation routière			
3 a 1	Convention entre l'État et l'établissement d'enseignement relative aux prêts ne portant pas intérêt, destinés aux formations à la conduite de véhicules de catégorie B et à la sécurité routière.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		M. Mimoun EL-MEDIONI Mme Laure DELAPORTE
3 a 2	Actes relatifs au label « qualité des formations au sein des écoles de conduite »	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		M. Mimoun EL-MEDIONI Mme Laure DELAPORTE
3 a 3	Actes de constatation et de contrôle, les mesures administratives conservatoires, les sanctions administratives et les actes de procédure relatifs aux fraudes individuelles à l'examen théorique du permis de conduire.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		M. Mimoun EL-MEDIONI Mme Laure DELAPORTE
3 a 4	Décisions relatives à la délivrance, au renouvellement, à la modification, à la suspension et au retrait des agréments des sites d'examen organisant l'épreuve théorique générale du permis de conduire.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		

Article 2 : Le directeur départemental des territoires du Val-d'Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux délégataires et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val-d'Oise.

Cergy, le 11 SEP. 2026

Le directeur départemental des territoires,

Nicolas FONTAINE